

Bureau des services de pensions alimentaires (Office of Child Support Service, OCSS) de l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) de New York

Le fait d'avoir un dossier auprès du Bureau des services de pensions alimentaires (OCSS) permet de créer un enregistrement de tous les versements de pension alimentaire et offre un intermédiaire neutre pour les parents. L'ouverture d'un dossier de pension alimentaire présente de nombreux avantages, même si vous avez déjà un jugement de divorce ou un autre type d'accord en dehors du programme de pension alimentaire.

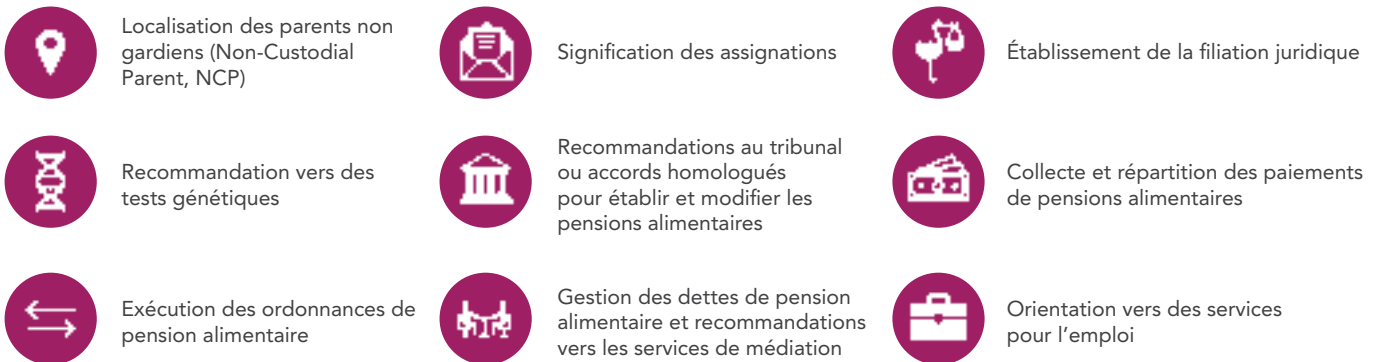
Prestations



Certaines prestations exigent que la filiation juridique soit établie.

Services

Tous les parents gardiens (Custodial Parent, CP) les tuteurs et les aidants sont admissibles aux services de pension alimentaire, quel que soit leur revenu ou leur statut d'immigration. Le personnel de l'OCSS agit dans l'intérêt public et ne représente aucune des deux parties d'un dossier de pension alimentaire. Les parties ne sont pas obligées de s'attacher les services d'un(e) avocat(e). Pour résumer, l'OCSS propose les services suivants :



Procédure de dossier

- 1 S'inscrire pour une demande de services de pensions alimentaires**
Accédez à l' [application en ligne](#) à l'adresse nyc.gov/hra/ocss. Si vous êtes un parent gardien et que vous déposez une demande pour recevoir ou que vous recevez une aide financière en espèces, vous devez vous conformer aux obligations en matière de pension alimentaire et vous serez automatiquement orienté(e) vers les services concernés.
- 2 Parvenir à un accord concernant la pension alimentaire ou obtenir une ordonnance du tribunal**
Une fois que la filiation est établie, les parents peuvent collaborer avec le personnel du service à la clientèle de l'OCSS pour obtenir un accord de pension alimentaire en appliquant les directives standard pour les pensions alimentaires. L'accord sera porté devant le tribunal avant l'audition. Les parties peuvent également suivre la procédure habituelle en passant uniquement par le tribunal, ce qui prend davantage de temps.
- 3 La décision relative à la pension alimentaire est exécutée et les paiements sont perçus et versés. Chacune des deux parties peut demander la modification de l'ordonnance.**
Une fois qu'une ordonnance est établie, le montant de l'obligation est surveillé et notre programme a recours à des mesures imposées par le gouvernement pour garantir les versements. En cas de changement de situation, les parents peuvent rencontrer le personnel du Service à la clientèle (Customer Service) pour ajuster l'ordonnance et la finaliser devant le tribunal ou suivre la procédure judiciaire traditionnelle pour modifier l'ordonnance.



Ouverture d'un dossier de pension alimentaire et suite de la procédure

Une ordonnance de pension alimentaire peut être obtenue de plusieurs manières lorsqu'un des parents ne vit plus au domicile familial :

- » Le parent qui a la garde peut ouvrir un dossier de pension alimentaire en déposant une demande auprès du Bureau des services de pension alimentaire (OCSS) et/ou en introduisant une requête auprès du tribunal des affaires familiales (Family Court).
- » Si l'enfant bénéficie d'une aide financière ou de Medicaid, le parent qui en a la garde est tenu de se conformer au programme de pension alimentaire. Il sera automatiquement orienté vers les services chargés des pensions alimentaires.
- » Si l'enfant est placé en famille d'accueil, une procédure de pension alimentaire peut être engagée à l'encontre des deux parents. Les deux parents devront comparaître devant le tribunal et verser une pension alimentaire.
- » Un parent gardien peut fournir un jugement de divorce à l'OCSS et la partie relative à la pension alimentaire peut être exécutée par l'OCSS en soumettant un dossier de changement de bénéficiaire. Le paiement de la pension alimentaire s'effectue par l'intermédiaire du Service de recouvrement des pensions alimentaires (Support Collection Unit, SCU) sans qu'il soit nécessaire de retourner devant le tribunal.
- » Le parent gardien peut ouvrir un dossier de pension alimentaire même si le parent non gardien réside en dehors de l'État de New York. Veuillez contacter le bureau [local du Service d'aide aux pensions alimentaires et aux affaires familiales \(Child Support Family Court Support Service\)](#) pour obtenir de l'aide. L'OCSS peut faire exécuter ou aider à modifier une ordonnance de pension alimentaire établie dans la plupart des États et dans [54 pays](#). Les ordonnances de pension alimentaire de la ville de New York peuvent être enregistrées dans la juridiction où réside le NCP en contactant le [Département juridique \(Law Department\) de la ville de New York](#).

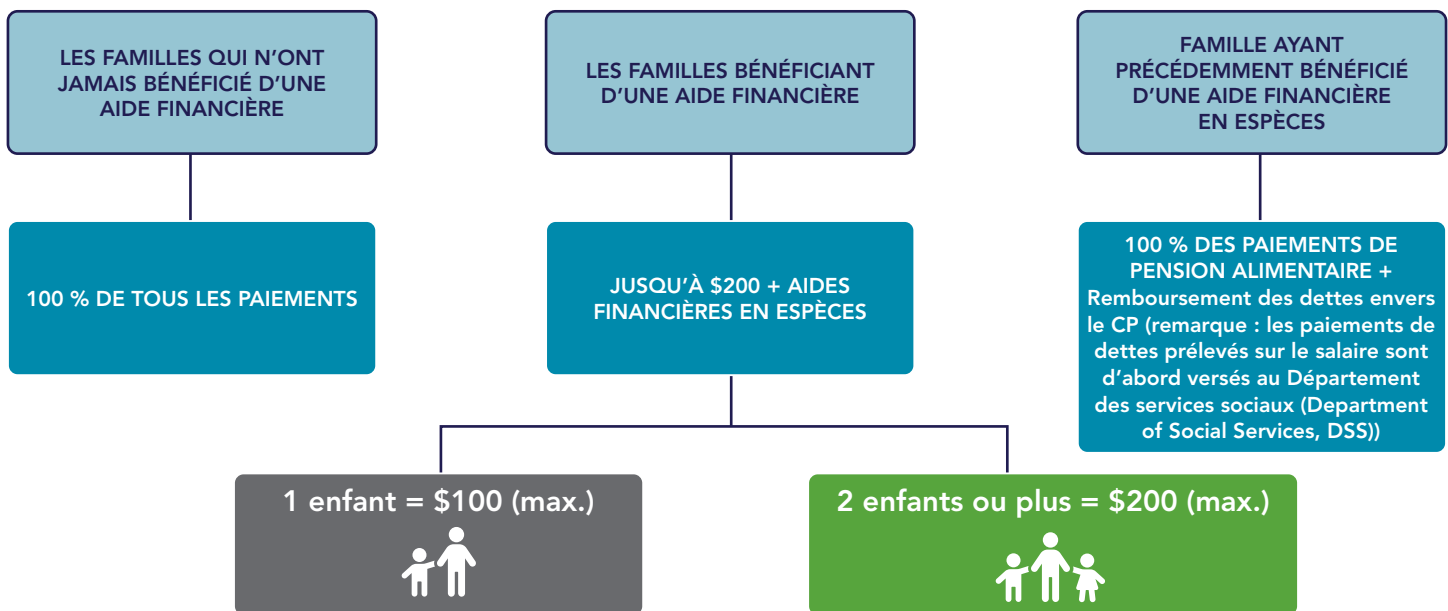


Le tableau ci-dessous présente un résumé des étapes de la mise en place et de la gestion d'un dossier de pension alimentaire lorsque les services de l'OCSS sont fournis.



Les paiements de pension alimentaire

Vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant le montant de la pension alimentaire auquel les parents peuvent s'attendre lorsque le parent non gardien effectue un versement au titre de son obligation de pension alimentaire fixée par le tribunal, selon la fréquence prévue. Le calculateur de pension alimentaire permet d'obtenir une estimation approximative du montant de la pension : <http://bit.ly/CSCalc>.



Pour en savoir plus dès maintenant, consultez le site à l'adresse nyc.gov/hra/ocss ou envoyez-nous un courriel à l'adresse dcse.cseweb@dfa.state.ny.us